



VILLE À HAUTEUR D'ENFANT

— LA CHARTE —

STRASBOURG, VILLE AMIE DES

Strasbourg est engagée de longue date sur les questions éducatives et de bien-être des enfants, multipliant les actions et les initiatives en leur direction. **La reconnaissance « Ville amie des enfants », qui lui a été accordée dès 2010 par l'UNICEF**, souligne cet engagement ainsi que la **politique de Strasbourg basée sur l'équité sociale, l'environnement et la citoyenneté.**

Une ville « amie des enfants » est une collectivité qui met en œuvre et rend effectifs les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant et qui place au cœur de ses politiques publiques la prise en compte de leurs droits, de leurs besoins et de leurs attentes pour les soutenir dans leur développement et assurer leur bien-être.

Dans le cadre de son Projet Educatif Global pour l'Enfance (PEGE), la Ville de Strasbourg souhaite aujourd'hui renforcer ses actions en redessinant la ville « à hauteur d'enfant » afin de leur **offrir un environnement adapté, propice à leur épanouissement et de les accompagner sur le chemin de la citoyenneté.**

L'ambition d'une « Ville à hauteur d'enfant » prend sa source dans les travaux de M. Francesco Tonucci, spécialiste de l'enfance et initiateur du projet novateur de la « Ville des enfants », qui préconise « d'accepter la différence que l'enfant porte en lui comme le garant de toutes les différences » et de promouvoir une politique de la présence des enfants dans l'espace public plutôt qu'un urbanisme défensif dont la recherche de sécurité est le moteur.



ENFANTS

Une telle démarche concerne **l'ensemble des élu-es et des agent-es de la collectivité** mais aussi la **communauté éducative, les habitant-es et, bien entendu, les enfants et les jeunes**, et plaide pour une ville et un environnement à leur mesure, conçus avec et pour eux.

En effet, depuis le début des années 80, avec le développement de la voiture et l'évolution des injonctions sociétales faisant de la rue un espace insécurisant, les enfants ont progressivement disparu de l'espace public dans les pays occidentaux. La place des enfants dans les villes est aujourd'hui tout à la fois marquée par un repli sur le domicile, une société plus anxiogène et une spécialisation des espaces, cantonnant souvent les enfants aux seules aires de jeux.



Faire d'une ville une « Ville à hauteur d'enfant » signifie adapter l'univers urbain à leurs besoins, en rééquilibrant les usages et en leur permettant de circuler librement et d'explorer de manière active le milieu dans lequel ils vivent.

Cela implique également d'agir sur le regard des adultes, afin de redonner aux enfants davantage d'autonomie et de leur accorder une place plus large en les consultant et en les associant aux décisions sur les affaires qui les concernent.

Fruit d'une réflexion collective de l'ensemble des partenaires, **la présente Charte traduit cette vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la ville.**

LES ENJEUX D'UNE À HAUTEUR

Strasbourg a pour ambition de créer **un cadre de vie accueillant et adapté** dans lequel chaque personne, résidente ou de passage, trouvera **un environnement de qualité et les conditions de son épanouissement, quel que soit son âge.**

Une ville qui accorde toute leur place aux enfants est une ville plus apaisée, plus inclusive pour toutes et tous, y compris les plus fragiles.

La Ville de Strasbourg s'engage à mettre en œuvre **son plan d'action pour tous les enfants**, y compris celles et ceux qui dorment dans la rue ou dans des camps de fortune, en ayant une attention toute particulière à leur scolarisation pleine et entière. **Le droit à l'éducation est fondamental car il aide à faire respecter tous les autres droits de l'enfant.**

Pouvoir se déplacer en sécurité et utiliser aisément les équipements et services collectifs, la voirie et les espaces publics, **avoir des activités culturelles, sportives et de loisirs, se sentir libre d'explorer, d'expérimenter, d'évoluer et d'être acteur de son espace de vie**, sont des enjeux fondamentaux pour chacune et chacun – et sans doute plus encore pour les enfants. Or notre environnement urbain a été et reste essentiellement aménagé selon une perspective, des expériences et des perceptions d'adultes.

Les besoins des enfants et des jeunes sont rarement pris en compte. Les villes n'offrent par ailleurs plus beaucoup d'espaces libres où les enfants peuvent jouer et se dépenser. L'absence de ces espaces de jeux naturels et spontanés les prive de tout un potentiel d'apprentissages et d'opportunités de développement physique, cognitif et émotionnel.

Au regard de ces enjeux qui touchent l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre à l'échelle d'un territoire, **Strasbourg poursuit et développe son action en faveur de l'enfance et la jeunesse dans un esprit partenarial afin de construire la ville « à hauteur d'enfant ».**



VILLE à D'ENFANT



1 mètre 20 est la hauteur moyenne des yeux d'un enfant de 9 ans ; à l'âge de 2 ans elle est de 75 cm. À ces hauteurs, la perception de l'environnement est très différente de celle d'un adulte. La démarche déclinée au travers de la présente Charte invite les professionnel·les impliqué·es dans les **projets à se confronter à cette « perspective d'enfant ».**

Ainsi l'aménagement des espaces publics et naturels, l'architecture, l'urbanisme, la mobilité, les sports, la culture, les conditions d'accueil, la démocratie participative, ont fait l'objet d'un travail transversal des directions et services de la collectivité. **Cette réflexion a permis de réinterroger notre conception de la ville et de former une vision commune de la « Ville à hauteur d'enfant », sécurisante et sécurisée, récréative et stimulante, en prenant le regard de l'enfant comme référence.**

Une ville qui accorde toute leur place aux enfants est une ville plus apaisée, plus inclusive pour toutes et tous, y compris les plus fragiles.



La présente Charte ambitionne de **stimuler l'émergence de projets d'aménagement et de processus qui, de la conception jusqu'à la gestion, soient mieux adaptés aux enfants et à leurs espaces de vie.** Elle représente l'engagement de l'ensemble des parties prenantes à mettre en œuvre **les principes directeurs et recommandations permettant de concrétiser cette ambition.**



LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA CHARTE

La Charte renvoie à la **responsabilité de l'environnement** dans lequel nous vivons et repose sur la prise de conscience de notre **capacité à réfléchir et à agir, du poids de nos paroles et des conséquences de nos actes**, afin que toutes et tous puissent se sentir **pleinement intégrés-es à la vie de la cité dans toute son urbanité**.

Elle pose les principes directeurs des actions à mener pour **faciliter la liberté d'accès à la ville, à ses espaces et ses services, dans l'intérêt de l'enfant dès son plus jeune âge et pour le bien commun**.

Ces principes impliquent l'**engagement mutuel et durable de chacun-e** dans la mise en œuvre des recommandations d'actions concrètes permettant de **rendre la ville « à hauteur d'enfant »**.

Les principes directeurs et recommandations déclinés dans la Charte visent à mobiliser l'action municipale afin de faire de Strasbourg une ville **donnant le pouvoir d'agir, ouverte, accueillante, stimulante, adaptée et accessible dans toutes ses dimensions**.



ACTEURS à CHARTRE



1. UNE VILLE DONNANT LE POUVOIR D'AGIR

Faire de Strasbourg une ville donnant aux enfants le pouvoir d'agir s'inscrit dans la continuité d'une dynamique de participation engagée de longue date, en se donnant comme objectif :

- De renforcer et encourager la participation des enfants aux projets et décisions
- De leur permettre d'explorer et s'appropriier l'espace public

2. UNE VILLE OUVERTE, ACCUEILLANTE ET STIMULANTE

Afin que Strasbourg soit une ville ouverte, accueillante et stimulante pour les enfants et leur famille, résidents ou visiteurs, il importe à l'échelle du territoire :

- De développer leurs possibilités d'accès aux activités de loisirs, à l'offre culturelle, aux sports
- De décloisonner les espaces, les usages et (re)donner envie d'être dehors

3. UNE VILLE ADAPTÉE ET ACCESSIBLE DANS TOUTES SES DIMENSIONS

Permettre à Strasbourg d'être une ville adaptée aux besoins des enfants et familles, et la leur rendre accessible dans toutes ses dimensions, implique :

- D'aménager les bâtiments, la voirie et les espaces urbains
- De faciliter les déplacements, promouvoir les mobilités actives et l'exploration des espaces

1. UNE VILLE DONNANT LE POUVOIR D'AGIR

Préconisation 1.1

Favoriser la prise de parole,
la participation et la contribution
des enfants

RECOMMANDATIONS D' ACTIONS À POURSUIVRE OU RENFORCER

- Poursuivre l'action du Conseil des jeunes, des Ateliers de projet portés par la Mission participation et engagement de la jeunesse, de l'Espace Égalité, du Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Actives (implication d'enfants dans l'élaboration de certaines actions)...
- Faire émerger des Conseils d'enfants sur tous les territoires à l'instar de ceux mis en place dans les quartiers Meinau et Koenigshoffen
- Renforcer les modes de recueil des besoins des enfants de moins de 4 ans et des propositions de leurs représentant-es
- Développer les forums périscolaires
- Permettre à l'enfant d'être acteur de ses loisirs en lui donnant notamment la possibilité de participer à l'élaboration du programme d'activités

RECOMMANDATIONS D' ACTIONS À INITIER OU ENGAGER

- Organiser des visites au Centre administratif, des rencontres avec les élu-es
- Permettre aux enfants et aux jeunes d'assister à une séance du Conseil municipal
- Inciter l'Éducation nationale à élire des délégué-es dans toutes les classes et à les intégrer aux conseils d'écoles
- Développer les budgets participatifs dans les écoles



Préconisation 1.2

Permettre aux enfants d'explorer
et s'appropriier l'espace public

RECOMMANDATIONS D' ACTIONS À POURSUIVRE OU RENFORCER

- Développer et valoriser la représentation de l'enfant dans l'espace public (créations réalisées par les enfants)
- Associer les enfants dès le départ de la conception ou la reconfiguration des espaces (aménagement de places, construction ou rénovation d'établissements, végétalisation...)
- Renforcer l'action « touriste dans ma ville » menée pendant les vacances scolaires en faveur des enfants et familles du territoire pour découvrir la ville et ses richesses (culturelles, naturelles, sportives...)

RECOMMANDATIONS D' ACTIONS À INITIER OU ENGAGER

- Faire découvrir la ville au travers de l'architecture et de l'urbanisme (via des balades, photos, maquettes, expositions, ateliers en temps scolaires et périscolaires...)
- Trouver un équilibre entre prise de risque et sécurité dans l'aménagement des aires ludiques (cours d'écoles, aires de jeux, parcs, plaines d'aventures...)
- Donner la possibilité de demander l'aide d'adultes via un maillage de « point relais sécurité » répartis dans toute la ville (accueil des enfants / jeunes en détressechez des commerçant-es...)



Préconisation 1.3 Former les adultes pour plus d'autonomie des enfants

RECOMMANDATIONS D' ACTIONS À POURSUIVRE OU RENFORCER

- Accompagner la montée en compétence des professionnel·les dans la découverte de pédagogies actives et de ressources pédagogiques
- Favoriser la mise en place d'une communauté de pratiques au travers de journées thématiques



RECOMMANDATIONS D' ACTIONS À INITIER OU ENGAGER

- Accompagner la montée en compétence des professionnel·les dans l'animation de démarches participatives en direction d'enfants ; les encourager à construire des outils de démocratie participative adaptés aux tout-petits
- Sensibiliser les professionnel·les aux questions des droits de l'enfant, les former à l'observation, au respect des émotions et à leur écoute
- Organiser des conférences tous publics pour faire évoluer les représentations et pour promouvoir les pratiques concourant au bien-être et au développement des enfants, ainsi qu'à la mise en œuvre effective des principes de la Convention relative aux droits de l'enfant (droit d'être entendu, droit de jouer, droit au repos/répit ...)







2. UNE VILLE OUVERTE, ACCUEILLANTE ET STIMULANTE

Préconisation 2.1

Développer l'offre de services à destination des familles et enfants

RECOMMANDATIONS D'ACTIONS À POURSUIVRE OU RENFORCER

- Ajuster les tarifs des prestations culturelles, sportives, de loisirs et de transport (tarification solidaire, gratuité des musées les premiers dimanches du mois, des médiathèques jusqu'à 16 ans, des musées et des transports jusqu'à 18 ans, aides à la licence sportive, carte Atout Voir...)
- Encourager une offre culturelle, sportive et de loisirs dès le plus jeune âge avec des horaires adaptés notamment pendant les vacances scolaires

RECOMMANDATIONS D'ACTIONS À INITIER OU ENGAGER

- Proposer aux commerces, hôtels, cafés, restaurants, sites touristiques et de loisirs... un label « famille » assorti d'une identification visuelle et d'un cahier des charges avec référentiel qualité : accueil et information ; services, activités, espaces et équipements dédiés ; mobiliers et tarification adaptés (chambres familiales ou communicantes, espace change / allaitement, prêt de poussette, diversité de menus en portion enfant, matériel de dessin / coloriages, coin enfants avec jeux ou animations...)
- Créer un portail d'information dédié dans l'application « StrasApp » (recensement par quartier de l'offre d'accueil, lieux et activités adaptés aux enfants, aux tout-petits et jeunes parents...)
- Proposer des services répondant aux besoins des familles et jeunes parents, expérimenter un « Welcome Center » offrant des activités pour les enfants (Place du Château...)

- Mettre en place des espaces « nurserie » (équipés de matelas / table à langer, lavabos, toilettes pour enfants, chauffe-biberon...) permettant de s'asseoir pour allaiter et de se procurer des couches, lingettes, petits pots pour bébé...



Préconisation 2.2

Adapter l'offre culturelle, sportive et de loisirs

RECOMMANDATIONS D'ACTIONS À POURSUIVRE OU RENFORCER

- Développer la programmation de spectacles jeunes publics
- Développer les activités artistiques et culturelles contribuant à l'éveil, la curiosité, la créativité, l'imaginaire, la sensibilité de l'enfant et du tout-petit, dans le cadre d'équipements culturels (médiathèques, musées, écoles de musique...), de manifestations (Capitale Mondiale du Livre, les Enfantsines, les Rencontres de l'Illustration...), ou de résidences d'artistes et de spectacles hors les murs

- Poursuivre les activités et visites (office du tourisme, musées...) avec des formats et parcours adaptés à un public d'enfants, de jeunes parents et familles (audio, numérique, pouvoir toucher des répliques d'œuvres...)
- Développer les plaines sportives en accès libre et favoriser les projets de construction d'espaces sportifs extérieurs accessibles aux enfants en dehors des clubs sportifs
- Développer le concept de piscine itinérante type « Caravan'age » allant à la rencontre des enfants âgés de 4 à 6 ans pour favoriser l'aisance aquatique
- Offrir davantage d'activités physiques à destination des enfants, des tout-petits, des familles et jeunes parents : animations sportives ou installations ludiques sur les places, activités douces dans les piscines (dont ateliers du bébé), les parcs et espaces verts...

RECOMMANDATIONS D'ACTIONS À INITIER OU ENGAGER

- Proposer dans les musées des sujets d'exposition plus accessibles pour des enfants, dans la continuité du dispositif « Experimamcs »
- Valoriser les productions artistiques réalisées par des enfants (brochures, sites internet...) et encourager des artistes à représenter l'enfant dans la ville
- Proposer des lieux et ateliers interactifs parents / enfants / artistes
- Offrir des terrains multisports et préaux sportifs adaptés aux plus jeunes (paniers de basket réglables...)
- Adapter les agrès « Vitaboucle » pour les enfants
- Ouvrir plus largement des gymnases pour permettre aux enfants d'avoir une activité physique (avec encadrement des activités)





Préconisation 2.3

Développer les espaces ludiques et de détente

RECOMMANDATIONS D' ACTIONS À POURSUIVRE OU RENFORCER

- Aménager des aires ludiques à proximité des espaces verts, des écoles, des terrasses de cafés et restaurants (telles celles réalisées sur la place d'Austerlitz)
- Aménager des lieux moins normés avec des usages non prédéfinis (terrain de jeu et d'aventure de HautePierre, parc du Heyritz, jardin des Deux Rives...)
- Prévoir la possibilité de se protéger des intempéries (kiosque, préau sportif, ...)

RECOMMANDATIONS D' ACTIONS À INITIER OU ENGAGER

- Mettre en place un schéma directeur avec un maillage permettant sur l'ensemble de la ville de trouver une aire de jeux à proximité (300 mètres de son domicile)
- Créer des parcs / aire de jeux avec différents thèmes : ville miniature, circuit vélo, pratiques urbaines...
- Proposer des espaces de découverte et d'expérimentation avec des équipements originaux (tyroliennes, mur à tube, espace d'escalade, lieux d'apprentissage du vélo...), des parcours ludiques (rondins de bois, poutres, tunnel, slalom entre végétaux...), ainsi que des espaces de jeux attractifs et riches en possibilités d'expérimentation pour les tout-petits

Préconisation 2.4

Repenser les usages pour ouvrir l'espace public et donner envie d'être dehors

RECOMMANDATIONS D'ACTIONS À POURSUIVRE OU RENFORCER

- Rendre l'espace public plus vivant et plus gai :
 - Solliciter les sens en mettant de la couleur (boîtiers électriques, marquages au sol, mobiliers urbains...)
 - Impliquer les enfants autour d'actions ponctuelles dans l'espace urbain (fresques...)

RECOMMANDATIONS D'ACTIONS À INITIER OU ENGAGER

- Mettre les cours végétalisées au service des associations et des établissements d'accueil de jeunes enfants pendant les vacances (notamment l'été)
- Organiser des animations pour les enfants dans les jardins partagés (« Je plante, je fais pousser, je déguste »...) et/ou développer des temps de découverte dehors proposés par des jardiniers d'accueil
- Proposer des modes ludiques de découverte de la ville (escape game, course d'orientation...)
- Intégrer des éléments divertissants et interactifs en ville ou dans les parcs (arbres cachettes de trésors, arbres chantants...)
- Définir des espaces « kids friendly », des cheminements et parcours
- Aménager des parcours sensoriels dans la ville, les parcs et espaces naturels pour la découverte des diversités d'environnement des enfants, notamment les tout-petits



3. UNE VILLE ADAPTÉE ET ACCESSIBLE DANS TOUTES SES DIMENSIONS

Préconisation 3.1

Adapter les conditions d'accueil aux enfants et familles

RECOMMANDATIONS D' ACTIONS À POURSUIVRE OU RENFORCER

- Encourager la mise en place de mobiliers, matériels et activités adaptés pour les enfants dans les lieux d'accueil de l'administration, les salles d'attente, les salles de spectacle, les commerces, les restaurants, ... (petites tables et chaises, sièges ou coussins rehausseurs, éléments à hauteur d'enfant, papier et crayons et/ou jeux, espaces dédiés et/ou aires de jeux...)
- Proposer des piscines conçues pour les familles et enfants (profondeur de bassin et température d'eau adaptées, sanitaires aménagés, cabines familiales...)
- Encourager l'aménagement des toilettes publiques et les sanitaires des parkings, des lieux recevant principalement des enfants et des parcs (tables de change accessibles aux hommes et aux femmes, avec un point d'eau et une poubelle, WC pour enfants...)

RECOMMANDATIONS D' ACTIONS À INITIER OU ENGAGER

- Réaliser des aménagements pour les familles à proximité des stades (Club house, vestiaires, aire de jeux...)
- Offrir un service adapté aux enfants et familles en matière d'accueil, information, accompagnement, communication, signalétique, couleur, ambiance, zone d'attente...
- Sensibiliser et former les personnels à l'accueil des enfants et familles



Préconisation 3.2

Intégrer les besoins des enfants et familles dans la conception de l'univers urbain

RECOMMANDATIONS D' ACTIONS À POURSUIVRE OU RENFORCER

- Adapter le mobilier et les équipements urbains (élargissement des trottoirs, meilleure délimitation entre trottoirs et pistes cyclables, barrières et garde-corps permettant de sécuriser tout en laissant de la visibilité, boutons stop à hauteur d'enfant aux passages piétons...)
- Installer des bancs ludiques, des assises de différentes hauteurs, des tables de ping-pong...
- Dessiner des jeux sur le sol (tels ceux réalisés rue du Jeu des enfants)

RECOMMANDATIONS D' ACTIONS À INITIER OU ENGAGER

- Mettre en place une signalétique adaptée dans l'espace public (à hauteur d'enfant et illustrée)
- Prendre en compte les besoins des enfants dans les appels à manifestation d'intérêt sur les usages éphémères de la ville
- Cartographier les ilots de tranquillité dans la ville
- Aménager des espaces de répit / repos / convivialité pour les enfants, les tout-petits, les jeunes parents et les familles : endroits non fermés faisant partie de la voirie, lieux pour s'asseoir pouvant devenir des éléments de jeu, bancs d'allaitement et de change...



Préconisation 3.3 Renforcer l'autonomie des enfants dans leurs déplacements, favoriser les mobilités actives et l'exploration des espaces de vie.

RECOMMANDATIONS D' ACTIONS À POURSUIVRE OU RENFORCER

- Offrir la gratuité des transports en commun jusqu'à 18 ans
- Proposer des transports collectifs adaptés et sûrs (agent-es de médiation, emplacements pour les vélos, les poussettes et la mobilité réduite...)
- Faciliter le co-usage entre piétons, trottinettes électriques, bicyclettes, vélos électriques, vélos-cargos, livreurs... par des campagnes de communication (rappel des règles, sensibilisation aux bonnes pratiques...)

- Développer les aménagements dédiés pour les piétons et vélos : zones 30, pistes cyclables adaptées et sécurisées (marquage, largeur, signalétique...), ring cyclable...
- Promouvoir les modes actifs de déplacement en organisant des actions ciblées : à pied à l'école, journée sans voitures, empreinte verte, challenge « À l'école à vélo »...

RECOMMANDATIONS D' ACTIONS À INITIER OU ENGAGER

- Repenser globalement la place des piétons en régulant l'usage de la voiture et des cycles : circulation, stationnement, verbalisation, fermeture d'axes (rues scolaires, quartiers sans voiture...)
- Sécuriser la pratique du vélo : emplacements et arceaux adaptés et en nombre suffisant (y compris pour les vélos cargos), contrôles sur les axes sensibles au moment des pics de fréquentation, vérification des équipements (vélos, protections individuelles), ateliers de réparation aux abords des écoles...
- Imaginer des déambulations et des cheminements dans la ville, pour les trajets quotidiens entre la maison et l'école, ou pour valoriser certains espaces (parcours nature...)
- Penser les mobilités et les liaisons entre les différentes centralités de loisirs
- Faciliter les déplacements en poussette pour les familles de tout-petits enfants
- Enrichir l'application « StrasMap » : référencement des pistes cyclables, zones piétonnes, parcours, aires de jeux...



EFFECTIVITÉ, PORTÉE ET ÉVALUATION

Adoptée en conseil municipal, la Charte « Ville à hauteur d'enfant » a force obligatoire.

Elle constitue le cadre de référence de l'ensemble des échanges avec et entre les élu·es et agent·es de la collectivité, qui sont garant·es de sa prise en compte dans les différents champs d'intervention de la Ville pour mener à bien cet engagement municipal.

Le comité de pilotage et le comité inter-directions afférents au Projet Educatif Global pour l'Enfance animeront cette dynamique d'intégration de la question de l'enfant par l'ensemble des politiques publiques locales.

Avec l'appui de spécialistes et de l'ensemble des partenaires éducatifs, ces instances veilleront à la mise en œuvre des recommandations approuvées par le Conseil municipal et en assureront **le suivi dans une recherche permanente de pratiques cohérentes et respectueuses des principes directeurs de la Charte.**

Dans ce cadre, les recommandations relatives à la « Ville à hauteur d'enfant » feront régulièrement l'objet d'une **évaluation partagée ainsi que d'une mise à jour si nécessaire.**

Leur application doit permettre d'une part de **consolider et de renforcer les liens** entre les actions existantes et d'autre part de **conduire des actions innovantes** et partenariales pour des **réponses adaptées et évolutives aux besoins des enfants et familles.**

Afin de s'adapter au plus près des enjeux municipaux, **la Charte pourra être révisée à la demande** de l'une ou l'autre des parties prenantes. **Cette révision fera l'objet de réflexions, de propositions d'évolution et d'échanges.**

La Ville entend ainsi impulser un véritable changement en faveur de la prise en compte des enfants dans la vie de la cité.



ÉE, SUIVI N DE LA CHARTE



Abdesslam Mirdass

